



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 049 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 28 mars 2007

—
Président

M. Bob Mills

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mercredi 28 mars 2007

•(1515)

[Traduction]

Le président (M. Bob Mills (Red Deer, PCC)): Chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les projets de loi C-298 et C-307. Nous devons nous entendre sur une prolongation de 30 jours du délai prévu pour que je puisse préparer les documents qui s'imposent et faire rapport à la Chambre.

L'hon. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Sont-ce 30 jours de séance?

Le président: Oui.

Cela nous laisse donc beaucoup de temps pour finir l'étude de ces deux projets de loi d'initiative parlementaire.

Y voyez-vous un inconvénient? Qui est pour?

Des voix: Nous sommes d'accord.

Le président: Merci beaucoup. Nous en avons terminé.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.